

NIORT, le 29 septembre 2021

<p style="text-align: center;">AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DANS LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES</p>

Préambule :

Le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire, mis en place par la loi du 31 mai 2021 du 2 juin au 30 septembre 2021, est prolongé jusqu'au 15 novembre 2021.

La loi relative à la gestion de la crise sanitaire est parue au Journal officiel le 6 août 2021. Jusqu'au 15 novembre 2021, le gouvernement peut prendre certaines mesures pour limiter les déplacements ou les accès à certains établissements.

La période transitoire de sortie d'état d'urgence sanitaire est prévue du 2 juin au 15 novembre 2021. Les Préfets de département sont compétents pour arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires afin de contenir la propagation du virus.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de contenir la circulation virale.

Des indicateurs épidémiologiques en DEUX-SEVRES qui caractérisent la circulation virale du SARS COV2 :

La situation épidémiologique pour le département des DEUX-SEVRES se traduit les constats suivants :

- le **taux d'incidence (TI) général** s'établit en semaine 38, à **38,1 cas pour 100 000 habitants**. Les taux d'incidence ces 7 derniers jours accusent une baisse régulière (absence de données journalières pour le week-end) : 47,8 le jeudi 23 septembre, 41, 3 le vendredi 24, 41,1 le lundi 27, 38,9 le mardi 28 ainsi que 38,1 le mercredi 29 ;
- A noter que la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais présente un taux d'incidence supérieur au seuil d'alerte de 50 (TI de 62,9 pour 100 000 habitants) ;
- **Santé Publique France (SPF) propose de maintenir le département des DEUX-SEVRES en situation de vulnérabilité élevée**. En effet, même si le taux d'incidence passe sous le seuil d'alerte, les données sont récentes (7 jours) et les moins de 15 ans sont toujours les plus impactés (50, 2 ce jour). De plus, une hausse des indicateurs virologiques est observée dans le département de la Charente, limitrophe des Deux-Sèvres (avec un

taux d'incidence supérieur au seuil d'alerte). C'est pourquoi, selon SPF, la vigilance doit être maintenue, d'autant plus dans un contexte de moindre adhésion aux gestes barrières et d'une couverture vaccinale qui progresse mais reste incomplète :

- Sur le plan vaccinal, le rappel de vaccination chez les personnes âgées de plus de 65 ans et les plus vulnérables qui représentant environ 78 500 personnes dans le département, vient à peine de débuter depuis le 1^{er} septembre et le nombre estimé de vaccinés ayant bénéficié de ces doses de rappel reste encore bas à environ 6 000 personnes) ;
- S'agissant des **indicateurs hospitaliers**, 14 personnes hospitalisées en Deux-Sèvres pour COVID dont 3 patients en soins critiques (tous en réanimation au CH de Niort) et 4 en SSR dont 3 au CH de Niort et 1 au CHNDS (stable depuis lundi). Un décès supplémentaire a été recensé depuis lundi dernier au CHNDS, portant à 513 décès de la COVID depuis mars 2020 en Deux-Sèvres à l'hôpital et en EHPAD. De plus, **des tensions hospitalières sont signalées** liées pour partie à la disponibilité du personnel médical et paramédical ;

Ainsi, dans ce contexte, toutes mesures visant à limiter la circulation virale et les situations où les gestes barrière ne peuvent être respectés sont fortement recommandées.

Le Directeur de cabinet,

Olivier SERRE